

« Unimed »

Société Anonyme faisant appel public à l'épargne, au capital de 32.000.000 DT
Siège Social : BP 38, ZI Kalaa Kébira - 4060, Sousse
Identifiant unique : 020190J
N° affiliation CNSS : 134571-32

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 02/06/2023

Messieurs les actionnaires de la société « Unimed », sont invités à assister aux travaux de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Vendredi 02 Juin à 10H00 au siège social de la société sis à la ZI Kalaa Kébira - 4060, Sousse, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2022 et quitus aux administrateurs.
- Lecture des rapports, général et spécial des commissaires aux comptes, approbation des états financiers de l'exercice 2022 ainsi que des opérations constituant des conventions réglementées,
- Affectation des résultats.
- Distribution des dividendes.
- Nomination d'un nouvel administrateur.
- Approbation de la nomination des administrateurs indépendants.
- Ratification de la désignation du représentant des actionnaires minoritaires.
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes « General Audit ».
- Pouvoirs pour formalités.

Cet avis constitue une convocation personnelle à tous les actionnaires de la société « Unimed ».

Les actionnaires pourront assister personnellement aux travaux de l'Assemblée générale sur simple justification de leurs identités (carte d'identité nationale) ou se faire représenter par un mandataire , moyennant un mandat spécial revêtu de leurs signatures légalisées.

Nul ne peut représenter un actionnaire à l'Assemblée s'il n'est lui-même actionnaire d'UNIMED.

Toutefois les personnes morales sont valablement représentées par leurs Présidents Directeurs Généraux ou leurs gérants ou toute autre personne dûment et expressément mandatée à cet effet.

Les actionnaires doivent, pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée générale, être inscrits sur le registre de la société, seize (16) jours au moins avant le jour fixé pour la réunion.

Tous les documents concernant l'Assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société.

Pour le Conseil d'Administration

Projet Texte des résolutions à voter
lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
du 02/06/2023 à 10.00

1^{ère} résolution : Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de l'exercice 2022, et quitus aux administrateurs.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de l'exercice 2022, approuve ce rapport dans son intégralité et donne en conséquence quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'administration de leur gestion durant l'exercice 2022.

2^{ème} résolution : Lecture des rapports, général et spécial des commissaires aux comptes, et approbation des états financiers de l'exercice 2022, ainsi que des opérations constituant des conventions réglementées.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports, général et spécial, des commissaires aux comptes sur l'exercice 2022, approuve, dans leur intégralité, les états financiers dudit exercice, ainsi que les opérations constituant les conventions réglementées.

Les Etats financiers arrêtés présentent un total bilan de 183 864 658 Dt et des capitaux propres de 103 698 489 DT, avec un résultat positif de l'exercice égal à 7 830 096 DT.

3^{ème} résolution : Affectation des résultats.

Après lecture du rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée et du rapport général des Commissaires aux comptes, et après avoir constaté les états financiers de l'exercice 2022, les membres de l'Assemblée décident d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat net comptable de l'exercice 2022 :	7 830 096 DT
Résultats reportés antérieurs	15 683 157 DT

Total à affecter :	23 513 253 Dinars
Réserves Légales :	
Distribution de Dividendes	15 000 000
Dinars	
Résultats reportés	8 513 253 Dinars
Résultats reportés de l'exercice 2022 :	8 513 253 Dinars

Suite à cette affectation le montant des résultats reportés antérieurs passe de 15 683 157 Dt à 8 513 253 Dt

4^{ème} résolution : Distribution des dividendes

L'Assemblée générale décide de distribuer des dividendes d'un montant de **15 000 000 Dinars** provenant des Résultats reportés antérieur.

L'Assemblée décide également la mise en paiement de ces dividendes au plus tard le 31 Juillet 2023.

Dividendes par action = 0,468 dinars

5^{ème} résolution : Nomination d'un nouvel administrateur

L'Assemblée Générale décide de nommer Mr en tant qu'administrateur pour un mandat de trois exercices qui prendra fin à l'assemblée générale qui statuera sur les compte de l'année 2025

L'Assemblée décide de

6^{ème} résolution : Approbation de la nomination des administrateurs indépendants

Sur la base de la liste des candidats sélectionnés par le comité de nomination d'Administrateurs indépendants et de l'avis communiquée par le CMF en date du....., l'assemblée décide de nommer :

.....

.....

En qualité d'administrateurs indépendants pour un mandat de trois exercices qui prendra fin à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'année 2025

7^{ème} résolution : Ratification de la désignation du représentant des actionnaires minoritaires

L'Assemblée Générale ratifie la nomination de M. Mondher Achour titulaire de la CIN n° : 01620004, élu lors de l'assemblée des actionnaires minoritaires électorale tenue le 05/12/2022 , en tant qu'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du conseil d'administration d'UNIMED pour les années 2022,2023,2024.

8^{ème} résolution : Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes

L'Assemblée générale constate que le mandat du Commissaire aux comptes « Général Audit » vient à expiration à l'issue de cette Assemblée.

Elle décide de renouveler le mandat du Commissaire aux comptes « Général Audit » pour les exercices 2023, 2024 et 2025

9^{ème} résolution : Pouvoirs pour formalités.

L'Assemblée décide de donner au porteur de tous extraits ou copies du présent procès-verbal, tous pouvoirs à l'effet d'accomplir les formalités légales.